

SPF SANTÉ PUBLIQUE  
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE  
ET ENVIRONNEMENT

Bruxelles, le 31 janvier 2019

---  
Direction générale Soins de santé

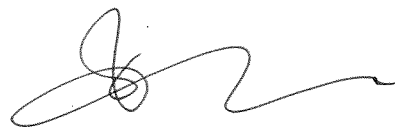
---  
CONSEIL FÉDÉRAL DES  
ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS  
---

Réf. : CFEH/D/491-1 (\*)

**Avis du CFEH concernant les budgets supplémentaires pour les projets pilotes en santé mentale**

Au nom du président,

Peter Degadt



Le secrétaire,

Pedro Facon

(\*) Le présent avis a été traité lors de la réunion plénière du 31/01/2019 et entériné par le Bureau ce même jour

Suite à la demande d'avis du 24 janvier 2019 de Madame la Ministre, le Conseil fédéral marque son accord sur l'augmentation de l'enveloppe des projets pilotes ayant trait à des thématiques relatives à la santé mentale (article 63, § 2, de l'arrêté royal du 25 avril 2002) pour les montants suivants :

- 5 millions d'euros pour finaliser le master plan internement par l'augmentation de l'encadrement de personnel des places existantes afin d'avoir un encadrement d'un ETP par lit d'une part et, d'autre part, d'augmenter le nombre de personnes dans les équipes mobiles existantes dans chaque cour d'appel, à savoir 7 ETP supplémentaires par équipe mobile (10 pour Bruxelles) ;
- 708.940 euros afin de soutenir la fonction médicale dans le cadre de la santé mentale pour enfants et adolescents, de manière similaire à ce qui existe dans le cadre des projet 107 adultes, à raison d'un forfait identique octroyé par lit K maintenu libre pour accueillir les jeunes en crise.